

CREOS LUXEMBOURG S.A.
Monsieur Tom Meyers
2, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN

N/Réf.: 103394 V/Réf.: 19-00698

Monsieur,

En réponse à votre requête du 1^{er} juillet 2022 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour une mise en souterrain du réseau moyenne tension entre Hinkel et Girsterklaus sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de ROSPORT-MOMPACH: section RC d'HINKEL, sous les numéros 121/1194 et 699/1733, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

- 1. La tranchée sera réalisée sur le territoire de la commune de ROSPORT-MOMPACH: section RC d'HINKEL, sous les numéros 121/1194 et 699/1733 conformément à la demande et aux plans soumis. (c.f. plans approuvés)
- 2. Le tracé piqueté sera réceptionné en commun accord avec le requérant et le préposé de la nature et des forêts (M. Giefer Tom, tél : 621 202 183) avant le commencement des travaux.
- 3. Aucun biotope protégé ou habitat visé par l'article 17 de la prédite loi modifiée du 18 juillet 2018 et de son règlement d'exécution du 1^{er} août 2018 ne sera réduit, détruit ou détérioré aussi bien dans la partie aérienne que souterraine.
- 4. Tout déracinement ou destruction d'arbres est interdit. La réalisation de la tranchée en dessous des couronnes des arbres est interdite. Il en est de même pour la circulation des engins et le stockage de matériel.
- 5. Une distance minimale de 2 mètres est à respecter entre la tranchée et les arbres, respectivement de 1 mètre entre la tranchée et les haies, afin de réduire l'endommagement de leur système racinaire.
- 6. La tranchée sera réalisée sous les accotements des différents chemins, à proximité immédiate de la chaussée ou sous la chaussée.
- 7. La bande de travail sera réduite au strict minimum.

8. Le remblayage de la tranchée se fera exclusivement avec les matériaux d'excavation du tracé, du sable et du concassé naturel de carrière. Le tracé sera remis dans son pristin état dans le délai d'un an à compter de la date du début des travaux.

9. Pendant la durée du chantier et de la restauration des sites touchés par le projet, le responsable du chantier se concertera avec le préposé de la nature et des forêts pour l'exécution des conditions de la présente.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

En vertu de l'article 60, paragraphe 2, dernier alinéa, de la prédite loi modifiée du 18 juillet 2018, vous êtes tenus d'afficher l'autorisation de la construction projetée aux abords du chantier pendant 3 mois dès réception de la présente. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à l'égard des tiers à compter du jour où cet affichage est réalisé.

Vous pouvez introduire un **recours contentieux** contre la présente décision devant le tribunal administratif. Ce recours doit être intenté par requête signée d'un avocat à la cour dans les trois mois à compter de la notification de la présente. Dans le même délai, vous pouvez adresser un **recours gracieux** par écrit à l'Administration de la nature et des forêts. Dans ce cas, le délai pour introduire le recours contentieux est suspendu. Si dans les trois mois à compter de l'introduction du recours gracieux une nouvelle décision intervient ou si aucune décision n'intervient, un nouveau délai de trois mois pour introduire le recours contentieux devant le tribunal administratif commence à courir.

Vous pouvez également introduire une **réclamation auprès du Médiateur— Ombudsman**. <u>Veuillez noter que cette réclamation n'interrompt ni ne suspend les délais légaux des recours gracieux et contentieux.</u> Le médiateur ne peut pas modifier la décision prise, mais peut intervenir auprès de l'autorité compétente afin d'essayer de trouver un arrangement.

Pour plus d'informations concernant vos droits en matière de recours, il vous est loisible de consulter la rubrique « Recours contre un acte administratif » sur le site ci-après : https://guichet.public.lu/fr.html.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information:

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de ROSPORT-MOMPACH



POSE DE CABLES MT ENTRE GIRSTERKLAUS **ET HINKEL** REMPLACEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION SUR POUTRELLES A HINKEL ET A GIRSTERKLAUS RENFORCEMENT DU RESEAU BT A GIRSTERKLAUS DEPOSE DE LA LIGNE AERIENNE VERS HINKEL

> Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable Approuvé le

> > 2 1 OCT. 2022

DESSINATEUR	SKZ	22/06/2022	
RESPONSABLE PROJET	TM	22/06/2022	
MODIFIE PAR			

1:10000

PLAN NO.: ME 01/487-01

PROJET SAP: 19-00698



EMPLACEMENT DU POSTE / ARMOIRE M.T.



SUPPORT M.T./H.T. A POSER



TRACE CABLES ET / OU GAZIER



LIMITE COMMUNALE



LIMITE SECTION



TRAVERSEE COURS D'EAU



ABATTAGE / ELAGAGE D'ARBRES



BOISEMENT DE COMPENSATION





PLAN NO.: CVN 487-22-001

PROJET SAP: 19-00698

	PARAF	DATE
DESSINATEUR	SKZ	22/06/2022
RESPONSABLE PROJET	ТМ	22/06/2022
MODIFIE PAR		

ECHELLE APPROX.

1:2500

COORDONNEE(S)

0934001

POSE DE CABLES MT ENTRE GIRSTERKLAUS ET HINKEL REMPLACEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION SUR POUTRELLES A HINKEL ET A GISTERKLAUS RENFORCEMENT DU RESEAU BT A GIRSTERKLAUS

DEPOSE DE LA LIGNE AERIENNE VERS HINKEL

LEGE	NDE:		CONCERNE:
	POSTE DE TRANSFORMATION / REPARTITION ACCES AU POSTE DE TRANSFORMATION / REPARTITION LIBRE DE JOUR ET NUIT D'UNE LARGEUR DE 3,50m ET D'UNE HAUTEUR DE 4,50m		121/1194 699/1733
Δ	POUR PASSAGE PIETON MAINTENANCE TRACE DES CABLES ET OU DES TUYAUX DE RESERVE		
	ARMOIRE DE DISTRIBUTION ARMOIRE DE BRANCHEMENT ARMOIRE DE SECTIONNEMENT ARMOIRE DE SECTIONNEMENT ET DE BRANCHEMENT ARMOIRE DE BRANCHEMENT ET DE COMPTAGE ARMOIRE DE REPARTITION M.T.	Mi	et du Développement durable Approuvé le
C	ARMOIRE DE COMPTAGE BORNE DE RECHARGE (ETUDE) BORNE DE RECHARGE (EXIST.) TUBULAIRE BETON GREY PYLONE	,	U Z UCI. LUZZ
	PORTIQUE D'ALIGNEMENT PORTIQUE D'ARRET OU POSTE DE TRANSFORMATION SUR POUTRELLES LOCAL TECHNIQUE		No. CLE
	(LES SYMBOLES NE SONT PAS A L'ECHELLE)		

NE VARIETUR

DATE

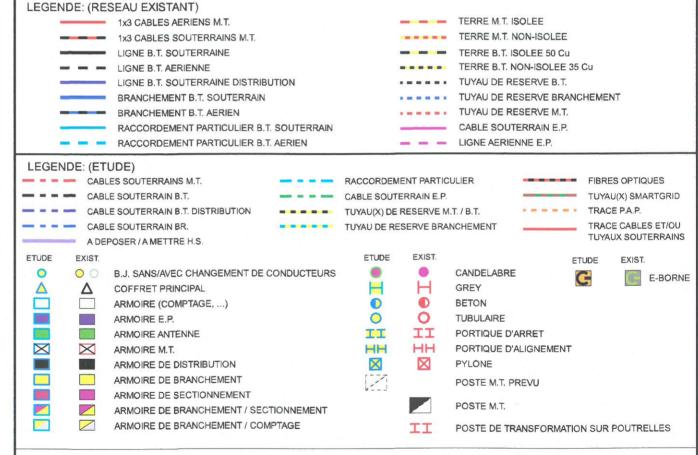
LE(S) PROPRIETAIRE(S)



GIRSTERKLAUS

POSE DE CABLES MT ENTRE GIRSTERKLAUS ET HINKEL REMPLACEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION SUR POUTRELLES A HINKEL **ET A GISTERKLAUS** RENFORCEMENT DU RESEAU BT A GIRSTERKLAUS DEPOSE DE LA LIGNE AERIENNE VERS HINKEL

> Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable Approuvé le 2 OCT. 2022





DESSINATEUR	CD	27/05/2020
PROJETE PAR	СМ	27/05/2020
MODIFIE PAR	TM/SM	25/02/2022



AN D'ETUDE

DERNIER PLOT FAIT PAR 25/02/2022 SM

1:1000

ECHELLE -

PLAN NO.:

487/100620/1.0

PROJET SAP: 19-00698

PARTIE(S):